

**CINQUIÈME SUPPLÉMENT EN DATE DU 5 JUILLET 2016 AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE
DU 31 JUILLET 2015**

CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

(société de droit français)

et

CRÉDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUERNSEY) LIMITED

(société de droit de l'île de Guernesey)

et

CRÉDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS

(société de droit français)

**Programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*)
de 25.000.000.000 d'euros**

**Inconditionnellement et irrévocablement garanti par
CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

Arrangeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB

Agent Placeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB

Ce supplément (le « **Cinquième Supplément** ») complète et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base en date du 31 juillet 2015 (le « **Prospectus de Base** »), le premier supplément au Prospectus de Base daté du 6 octobre 2015 (le « **Premier Supplément** »), le deuxième supplément au Prospectus de Base daté du 24 novembre 2015 (le « **Deuxième Supplément** »), le troisième supplément au Prospectus de Base daté du 14 décembre 2015 (le « **Troisième Supplément** ») et le **quatrième supplément au Prospectus de Base daté du 18 mai 2016** (le « **Quatrième Supplément** » et ensemble avec le Premier Supplément, le Second Supplément et le Troisième Supplément, les « **Précédents Suppléments** »), dans tous les cas, relatif au programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*) de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (chacun un « **Émetteur** » et ensemble les « **Émetteurs** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base, tel que modifié par les Précédents Suppléments, auront le même sens que ceux utilisés dans ce Cinquième Supplément.

Le Prospectus de Base et les Précédents Suppléments constituent conjointement un prospectus de base pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE (tel que modifiée) (la « **Directive Prospectus** »). La Commission de surveillance du secteur financier (la « **CSSF** ») à Luxembourg a approuvé le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément et le Quatrième Supplément. Une demande d'approbation du présent Cinquième Supplément a été présentée auprès de la CSSF, en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la Loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières du 10 juillet 2005, telle qu'amendée (la « **Loi sur les Prospectus** ») qui transpose la Directive Prospectus.

Les Émetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans ce Cinquième Supplément. À la connaissance des Émetteurs et du Garant (qui ont chacun pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que tel est le cas), les informations contenues dans ce Cinquième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Dans l'hypothèse où apparaîtraient des incohérences entre (a) toute déclaration contenue dans ce Cinquième Supplément au Prospectus de Base et (b) toute autre déclaration directement contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations dans ce Cinquième Supplément prévaudront.

Les références dans ce Cinquième Supplément aux paragraphes du Prospectus de Base doivent être considérées comme des références au Prospectus de Base tel que modifié par les Précédents Suppléments. Les références dans ce Cinquième Supplément aux numéros de page du Prospectus de Base sont sans tenir compte des modifications apportées par les Précédents Suppléments. Hormis ce qui est énoncé dans ce Cinquième Supplément, il n'existe pas d'autre nouvel élément significatif, d'erreur manifeste ou d'inexactitude relatifs aux informations incluses dans le Prospectus de Base depuis sa publication.

Conformément à l'article 13 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des valeurs mobilières ou d'y souscrire avant que ce Cinquième Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation jusqu'au 7 juillet 2016, 17.00 heure de Paris.

Des copies de ce Cinquième Supplément, du Prospectus de Base, des Précédents Suppléments et des documents incorporés par référence, peuvent être obtenues gratuitement au siège social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et dans les bureaux désignés de l'(des) Agent(s) Payeur(s) à Paris et à Luxembourg et sont publiées sur le site internet de la Bourse de Luxembourg : www.bourse.lu ainsi que sur celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : <http://www.ca-cib.fr/nos-offres/derivees-de-taux-credits-et-multi-sous-jacents.htm>

L'objet de ce Cinquième Supplément est :

- I. De modifier l'adresse du siège social de Crédit Agricole Corporat and Investment Bank et de Crédit Agricole CIB Financial Solutions dans le résumé du Prospectus de Base ; et
- II. De modifier les sections « Descriptions des Émetteurs » dans le Prospectus de Base ainsi que la page 1373 de ce Prospectus de Base.

I. Modification du résumé du programme (pages 12 à 69 du Prospectus de Base)

Les éléments B.2 et B.19/B.2 ont été modifiés comme suit :

B.2	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, législation régissant ses activités et pays d'origine	<p>[Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme (Conseil d'administration) de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce. Son siège social se situe au 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex.</p> <p>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank opère conformément au droit français.]</p> <p>[Crédit Agricole CIB FG est une société à responsabilité limitée (<i>limited liability</i></p>
------------	---	---

	de l'Émetteur	<p><i>non-cellular company</i>) constituée conformément au droit de Guernesey, dont le siège social se situe à Sarnia House Le Truchot, Saint Pierre Port, Guernesey. Crédit Agricole CIB FG opère conformément au droit de Guernesey.]</p> <p>[Crédit Agricole CIB FS est une société anonyme, à conseil d'administration dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex.France. Crédit Agricole CIB FS opère conformément au droit français.]</p>
[B.19 /B.2	Siège social et forme juridique du Garant, législation régissant ses activités et pays d'origine du Garant	<p>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme (Conseil d'administration) de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce. Son siège social se situe au 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex..</p> <p>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. À ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de supervision compétentes européennes et françaises, notamment la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, la Société est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement. La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau du Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.]</p>

II. Modifications des sections « Description des Émetteurs (pages 1325 à 1332) dans le Prospectus de Base ainsi que la page 1373 de ce Prospectus de Base.

a) Modification de la section intitulée « Description des Émetteurs » (pages 1325 à 1332)

Dans les sous-sections suivantes « Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank » (pages 1325 à 1328), « Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited » (pages 1328 à 1330) et « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » (pages 1330 à 1332) les paragraphes suivants sont supprimés intégralement et remplacés comme suit :

- Dans la section « Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank » (pages 1325 à 1328) le paragraphe suivant:

« Crédit Agricole CIB est une société anonyme de droit français dont le siège social se situe en France. Le capital social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est de 7.254.575.271 euros divisé en 268.687.973 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 27 euros chacune et est entièrement libéré. »

est modifié comme suit :

« Crédit Agricole CIB est une société anonyme de droit français dont le siège social se situe en France. Au 31 décembre 2015, le capital social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est de 7.327.121.031 euros divisé en 271.374.853 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 27 euros chacune et est entièrement libéré. »

- Dans la section « Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited » (pages 1328 à 1330) le paragraphe suivant:

« L'adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration est Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 4NA pour les Administrateurs locaux est 9/25, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense pour les Administrateurs parisiens. »

est modifié de la façon suivante :

« L'adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration est Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 4NA pour les Administrateurs locaux est 12, Place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, pour les Administrateurs parisiens. »

- Dans la section « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » (pages 1330 à 1332) le paragraphe suivant:

« Crédit Agricole CIB Financial Solutions (Crédit Agricole CIB FS) est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 428 049 depuis le 30 décembre 2003 (durée de la société : jusqu'au 30 décembre 2102), ayant son siège social en France au 9, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense Cedex, Paris, France. Le numéro téléphonique de Crédit Agricole CIB FS est le +33 (0)1 41 89 65 66. »

est modifié comme suit :

« Crédit Agricole CIB Financial Solutions (Crédit Agricole CIB FS) est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 428 049 depuis le 30 décembre 2003 (durée de la société : jusqu'au 30 décembre 2102), ayant son siège social en France au 12, Place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex Le numéro téléphonique de Crédit Agricole CIB FS est le +33 (0)1 41 89 65 66. »

- Dans la section « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » (pages 1330 à 1332) le paragraphe suivant:

« L'adresse professionnelle du Conseil d'administration est 9/25, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense pour les Administrateurs parisiens. »

est modifié comme suit :

« L'adresse professionnelle du Conseil d'administration est 12, Place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex pour les Administrateurs parisiens. »

b) **Modification de la page 1373 du Base Prospectus**

ÉMETTEURS

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

12, place des États-Unis, CS 70052
92 547 Montrouge Cedex
France

Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited

Sarnia House
Le Truchot
St. Peter Port
Guernsey

Crédit Agricole CIB Financial Solutions

12, place des États-Unis, CS 70052
92 547 Montrouge Cedex
France

GARANT

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

12, place des États-Unis, CS 70052
92 547 Montrouge Cedex
France

AGENT PLACEUR

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

12, place des États-Unis, CS 70052
92 547 Montrouge Cedex
France

Arrangeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB

Agent Placeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB